

AG de l'aphevs 25 11 2021

1 Ouverture

Salutations de Léo Adkins, 12 associations, la plus jeune aphevs, depuis 2018, un logo créé par une étudiante de l'Ecav. L'union fait la force. Rassembler et créer des liens.

2 Proposition modification statuts

Tri-présidence et délégation de certaines tâches dans les statuts. A disposition sur le site. Acceptés à l'unanimité. Pas d'abstention.

3 Election présidence vice-présidence et membres du comité

Système tri présidentiel : Léonard Adkins, relation avec les membres et la FMEP, Laurence Pillet-Perruchoud, pour l'interne et l'admin, Rémy Dufresne, contact avec les DG, Frap et externes. Répartition entre les domaines, les statuts et les lieux. Une présidence tournante la première année : le premier Léonard Adkins. La ou le président-e peut déléguer certaines tâches à un-e membre du comité.

Concernant le comité : recherche de personnes du PAT, 3 personnes qui démissionnent. Comité accepté à l'unanimité. Pas d'abstention.

4 Rapport d'activité du comité

Hes-so

Commission de classification : cahiers de charge, reclassifications des postes, actuellement adjoint scientifique dernière chaîne de fonction à être rediscutée. Actuellement : deux cahiers des charges présentés à la direction : adjoint et adjoint senior (une quinzaine d'années d'expériences).

Valorisation du PAT : cahiers des charges entre les Collab. Académiques (bachelor) et Collab. Administrative (apprentissage). Plus de responsabilités si brevet ou CAS, cahier des charges est revenu avec des points à reprendre.

Retour séance DG : pec (cursus), en tourisme changement important : 15 personnes potentiellement impactées négativement. Discussions avec la FMEP, plutôt productives in fine. Les solutions proposées sont assez satisfaisantes. Garder l'expérience pour soutenir les collègues lors des nouveaux pecs.

Règlement de travail à distance : Lyne Pillet, en consultation auprès de la Commission et de l'aphevs, doit entrer en vigueur janvier 2022.

Discussion pour pouvoir supprimer la classe d'attente pour le PAT (Marilène en parlera)

Consultation pass Covid : la direction a décidé qu'on devait être consulté (heureusement car c'est la loi !). Avec la collaboration d'Yves Rey, 3 questions ont été posées : obligation du certif, pass étudiant-e-s et enseignant-e-s, masque. 138 réponses (environ 20 %) : 70 ont répondu non, pour la première question et argumentés. Pour les deux autres un peu plus partagé. A la HEP, questionnaire véritablement anonymisé 80 % de réponse et 80% de oui. La direction a minimisé les résultats et dit que nous avons dit oui et a imposé les contrôles pour les enseignant-e-s. Plusieurs questions restent ouvertes : que faire avec les personnes qui ne peuvent se vacciner, qui va continuer à payer si les tests devaient durer ?

Hep : 2 sites Brigue et Saint Maurice, ont formé 588 étudiant-e-s sur 5 filières (primaire, spécialisée, arts, etc.). Assemblée d'école plus réactive. Hep 20 ans d'existence, le processus d'accréditation est en

bonne voie pour le statut de Haute Ecole. En 2020, 4 rencontres avec la direction avec pour objets : la santé au travail (pression, nouvelles filières, charges sur les enseignant·e·s), démarche : école en santé, présentée et bien acceptée. 3 rencontres avec M. Darbellay (dernière 10 12 2020). Budget de fonctionnement est limité, c'est un gros objet de discussion avec le chef de département. La question des locaux (vétustes) est aussi importante. Un processus de nomination de la direction est en cours. L'association aurait souhaité y participer ainsi qu'à la réflexion sur les locaux. Une convention de partenariat est en train de se préparer avec la FEMEP.

Frap

C'est la FRAP qui peut discuter avec le rectorat. Que fait la FRAP : évolution des modes et des conditions d'enseignements (digitalisation, covid, feuilles de charges, coefficients). Fait partie du conseil statutaires et autres commissions participatives mais pas accès au comité gouvernemental (donc les cantons). Collaboration avec le SSP

5 Comptes

Rapport des comptes par Jean-Manuel Segura qui remplace Alauda Gutierrez (excusée). Le solde du compte est de 179'845.-, frais 20'868.-

803 membres pour l'apevs (toutes écoles comprises).

La vérification est faite la trésorière est remerciée pour la bonne tenue des comptes, les différentes pièces comptables correspondent. Présentation par Umberto Piantini. Les comptes sont acceptés à l'unanimité.

6 Dossiers en cours

Suivi de la mise en œuvre pec

Evaluations incessantes qui débouchent sur de nouveaux cursus pour toutes les filières (ex Santé, Informatique de gestion, Ingénierie, Social et Tourisme l'ont déjà fait). Le changement de programme se fait sur une durée comprise entre 5 et 10 ans. Eventuellement penser à des plans sociaux, plutôt que de favoriser des solutions individualisées.

Commission de classification

Continuation du travail déjà effectué par exemple : classe d'attente, typologie du personnel HEP, école en santé, coefficients des cours : gros dossier qui va occuper le comité et augure de grandes discussions.

En lien avec les nouveaux PEC, le coefficient 2,2 perd de lisibilité et devient parfois difficile à garder.

Encouragement à donner des impulsions pour la séance avec la direction d'ici au 29 novembre. Plan quadriennal : congé paternité, etc. Marilène va en parler.

7 Divers

8 Remerciements

Caterina Jacquod, Jean-Paul Mabillard et Danièle Périsset partent à la retraite et sont chaleureusement remercié·e·s.

9 Intervention de Marylène Volpi, présidente de la FMEP

Salutations des autres associations, du bureau de la FMEP et de la nouvelle directrice. Comme, les écoles doivent être en phase avec le marché, les nouveaux PEC provoquent des mouvements dans

chaque école du tertiaire, ils symbolisent cette dynamique d'adaptation. Ce qui n'est pas sans dégâts, la FEMP est intervenue en demandant à la direction générale une séance extraordinaire pour discuter de manière générale de ces processus (où les gens ont souffert ou été blessés), la direction a été ouverte, des trucs et astuces ont été échangés et la direction est d'accord d'entrer dans une démarche préventive en travaillant à l'avance avec la FMEP. Dans la convention signée, il a été demandé que la politique de la HES-SO s'inspire fortement de la politique du personnel du canton du Valais. 1^{ère} question : la classe d'attente et 5% de pénalité vont être supprimés, mais c'est une question de planning et donc d'intégration dans un groupe de travail. Pour les enseignant·e·s de l'Etat, il faut une modification de la loi (Grand Conseil), ce qui va aller sans peine puisque il y a pénurie surtout dans le Haut-Valais. L'ordonnance est du ressort du Conseil d'Etat, elle va être modifiée en conséquence. Et par ricochet, nous pourrions bénéficier de la même disposition.

Concernant l'IPC (renchérissement lié au coût de la vie) depuis 2010 rien n'a été accordé, un indice donnerait qu'on pourrait avoir un renchérissement, mais rien n'a été prévu au budget. Mais peut-être l'année prochaine, en 2023 (1 ou 1,5% selon les économistes de la Confédération). L'indice de référence serait alors 2020.

L'état du Valais a reçu un label « UND » pour la conciliation travail famille, à réviser : bon moyen de faire avancer le congé paternité et les aides à la garde des enfants. Une disposition qui a été suspendue pendant les mesures ETS, elle était de l'ordre de 30% des frais de garde. On pourrait la demander. Depuis 2021, 10 jours de congé paternité doivent être accordés. Pour le moment pas de changement à l'Etat du Valais, mais les discussions sont bien entamées. Actuellement cela concerne peu de monde (une centaine de collaborateurs concernés), mais le combat n'est pas gagné notamment au grand Conseil où il y a des freins pour passer à 20 jours.

Un partenariat avec CPVal, une demande particulière a été faite : s'il y a un décès d'une personne assurée le conjoint qui va toucher une rente de 60 % de la rente projetée, donc 36% et les enfants également touchent 20 % de la rente projetée. La correction a été demandée. C'est évidemment une rente de veuvage pour les personnes actives. Demande aussi de se mettre à la page des changements de société : personnes qui vivent en ménage commun, en cas de décès elle ne peut recevoir que le capital, donc demande de la possibilité de changer en rente.

Léonard Farquet est notre représentant pour le para étatique. On pourrait avoir éventuellement une deuxième personne pour le paraétatique. C'est un travail difficile mais intéressant car nouvelle caisse et pilotage fin.

Suggestion pour le comité : regarder du côté du Haut Valais : uni à distance (beaucoup d'employé·e·s) à contacter.

Point de la situation : publication de la FMEP en feuillet A5, le message ne correspondait pas à tous les publics, donc point pour chaque employeur·e, avec les dossiers qui nous concernent particulièrement. Notre point de la situation sera publié sur notre intranet.

Fait à Sion le 25 11 2021